Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL077-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE–11** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS – COMMUNE DE VOIRON (collectivité garante) – Opération « Parvis de l'Espace Grand Angle » - Convention d'opération

Délibération n° 15

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL077-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la convention de portage n°2018-01 signée le 18 juin 2018 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné et la commune de Voiron,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Voiron en date du 16 septembre 2026,

Considérant que :

- L'ensemble des acquisitions prévues dans la convention d'opération initiale n°2018-01 signée le 18 juin 2018 ont été réalisées et qu'aucune autre acquisition n'est prévue,
- Il convient de réactualiser, dans une nouvelle convention, les délais prévus pour acquérir l'ensemble des parcelles et réaliser les travaux de proto-aménagement, ainsi que de prendre en compte les nouvelles modalités de portage issues de la délibération cadre de l'établissement n°2025DL037 en date du 22 mai 2025,
- La cession du foncier à la collectivité sera soumise à TVA selon le régime applicable au moment de la cession ; que le montant de cette TVA est estimé à 30 000 €, soit 20% du prix de cession du foncier à la collectivité estimée à 150 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Abroge la convention de portage n°2018-01 signée le 18 juin 2018 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné et la commune de Voiron
- Valide l'opération « Parvis de l'Espace grand Angle » au titre de l'axe stratégique « revitalisation des centralités » du PPI n° 5 en vigueur,
- Approuve le projet de convention d'opération ci-annexé visant à définir les modalités de portage et de cession, ainsi que les engagements respectifs des parties pour réaliser la sortie de portage au plus tard dans les 5 ans qui suivent la signature de ladite convention,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL077-DE

- Valide l'enveloppe globale prévisionnelle des dépenses à supporter par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à hauteur de 1 880 000 € HT,
- Prend acte d'un paiement fractionné du prix de revient en 5 annuités à partir de l'année 2027 par la collectivité garante, soit une annuité de 331 000 € en 2027, année cible de cession du foncier à la collectivité, puis 4 annuités de annuités de 368 500 € à payer de 2028 à 2031,
- Prend acte que la TVA relative à la vente du foncier à la collectivité garante sera versée au moment de la cession prévue en 2027, pour un montant de TVA estimé à 30 000 € environ,
- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné et que les annuités de paiement pourront être revues en conséquence.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joelle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL077**
Objet :	**: ACTIVITE FONCIERE–11 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS – COMMUNE DE VOIRON (collectivité garante) – Opération « Parvis de l'Espace Grand Angle » - Convention d'opération**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL077-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL077-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL077_VOIRON_Grand_Angle_délibération.pdf Nom métier :	application/pdf	151.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL077_VOIRON_Grand_Angle_ANNEXE_conv_opé.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL077-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	426 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h11min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h11min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h11min39s	Transmis au MI

Acquittement reçu 15 octobre 2026 à 08h11min51s Reçu par le MI le 2026-10-15